

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DFPE 223** Signature de l'avenant transactionnel entre la Ville de Paris et l'entreprise MAINTENANCE INDUSTRIE dont l'objet est de restituer à la Ville de Paris, les montants des marchés de prestations de nettoyage non effectuées durant la période d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 13 juillet 2020.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu le projet de délibération du 28 septembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la transaction entre la Ville de Paris et la société MAINTENANCE INDUSTRIE ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'avenant transactionnel avec MAINTENANCE INDUSTRIE et de la récupération de la somme de 288 427.30 € nets de TVA par la Ville de Paris auprès de MAINTENANCE INDUSTRIE ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de l'avenant transactionnel et de la récupération de la somme de 288 427.30 € nets de TVA auprès de MAINTENANCE INDUSTRIE ;

Article 3 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer, au nom de la Ville de Paris, l'avenant transactionnel conclu avec MAINTENANCE INDUSTRIE joint à la présente délibération ;

Article 4 : Les recettes correspondantes à la récupération de la somme prévue par la convention de transaction seront imputées sur le chapitre 934-75888-R, rubrique 4221.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**